

SEULS les chèques entreprises libellés en € seront acceptés ; les chèques nominatifs devront comporter au verso le nom, prénom, adresse et nr de carte d'identité de la personne qui remet le chèque. Faute de ces indications, la livraison ne pourra avoir lieu.

Tout chèque qui s'avérerait sans provision entraînera automatiquement la livraison de marchandise contre remboursement en espèces et autorisera la société à revoir de plein droit les conditions de vente.

Dans le cas de livraison contre remboursement (chèque ou espèces), s'il n'y a pas de paiement, il n'y aura pas de dépôt de marchandise et des frais de port seront imputés au compte client.

Toute remise de chèque ou d'espèce doit être notée sur le document de livraison.